

Paris, le 5 juin 1991

MINISTERE DE LA DEFENSE
CONFIDENTIEL DEFENSE

ETAT - MAJOR DES ARMEES

CENTRE D'EXPLOITATION
 DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

14, rue Saint-Dominique

00450 ARMEES

Tél: _____

N°5151/DEF/EMA/CERM/2/CD

Déclassifié par décision
 du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

F I C H E

OBJET: Rwanda : appréciation de situation

La situation au Rwanda est bloquée et rien ne permet de prévoir son amélioration rapide.

11/ Au plan militaire, malgré l'accord de cessez-le-feu du 23 mars 1991, les rebelles tutsis, agissant à partir d'Ouganda, continuent d'harcéler l'armée rwandaise, surtout dans les parcs des Volcans, au nord-ouest, et de l'Akagéra, au nord-est. Ils reçoivent toujours un appui certain de l'armée ougandaise, malgré les dénégations du président Museveni, mais ne semblent pas capables de mener des actions importantes dans la profondeur du territoire rwandais.

Le groupe d'observateurs militaires, fourni par les pays limitrophes du Rwanda, est enfin en place, incomplet, sur la frontière nord, mais se montre pusillanime et inefficace.

Les forces armées rwandaises ont été, en principe, réorganisées et leurs effectifs ont été portés de 16.000 à 26.000 hommes depuis le début de l'année. Leur valeur opérationnelle reste faible.

12/ Au plan politique, le président Habyarimana refuse toujours de discuter avec les rebelles tutsis tant qu'un cessez-le-feu réel n'a pas été constaté. Par contre, il a lancé un certain processus de démocratisation avec la création en mai 1991 d'une commission chargée d'étudier l'introduction du multipartisme et la révision de la constitution. Il pense que, les Tutsis étant minoritaires au Rwanda, leur futur parti ne sera guère gênant pour son régime et la majorité hutu. On ne voit pas bien, dans ces conditions, comment peut se régler politiquement le problème.

.../...

CONFIDENTIEL DEFENSE

(473)

13/ Si la plupart des pays limitrophes du Rwanda ont une attitude de stricte neutralité et souhaitent "calmer le jeu", la position de l'Ouganda reste ambiguë avec, d'une part, des déclarations de bonnes intentions et, d'autre part, une aide matérielle non négligeable (armement, munitions, logistique...) aux rebelles. Il semble que cette ambiguïté résulte plus de l'incapacité de M. Museveni de contrôler son armée (en particulier les unités du sud du pays) que d'un calcul de celui-ci.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° - 000574 du 09 FEV 2021

Notre assistance militaire technique et notre DAMI de Ruhengeri sont très appréciés pour leur travail d'instruction. Mais leur présence, ainsi que celle de détachement Noroit, contribuent aussi, dans une mesure importante mais difficile à évaluer, à "rassurer" les forces armées rwandaises et à donner plus de stabilité au président Habyarimana.